**Texte page 2 : graphiques financement**

**Mayenne**:

* Subventions : Les radios Mayennaises reçoivent en moyenne moins de subventions que les autres départements, environ 15% de moins par rapport à la région. Il n’y a par exemple pas de subventions du département et des communes pour ces radios.
* Aides à l’emploi : Les aides à l’emploi sont les dispositifs de financement partiel mis en place par l’État ou les organismes sociaux dont les radios associatives peuvent bénéficier.
* Publicité : Les ressources commerciales provenant de la publicité ou du parrainage doivent être inférieures à 20 % du chiffre d’affaires total des radios associatives. Seule une des deux radios mayennaises fait de la publicité sur son antenne sachant que les deux diffusent des M.I.C. et M.I.G (Messages d’Intérêt Général ou Collectifs).
* Evénements : Les radios associatives interviennent en dehors de leurs antennes pour des événements et des ateliers radios, source de diversification de leurs recettes. La part des recettes liées aux ateliers radios et à des événements est plus faible dans les radios mayennaises que dans le reste de la région.
* Cotisations et dons : Les dons sont une des spécificités des radios confessionnelles. La part des dons est particulièrement forte en Mayenne, mais pas spécialement plus élevée que dans les autres départements. De même pour les cotisations.
* Autres : Comprend les ressources propres des radios et autres financements.

**Sarthe** : \* 9 radios associatives sur le département mais seulement une fédérée à la FRAP.

* Subventions : La radio sarthoise reçoit autant de subventions que la moyenne régionale bien qu’elle ne reçoive pas de subventions européennes.
* Aides à l’emploi : Les aides à l’emploi sont les dispositifs de financement partiel mis en place par l’État ou les organismes sociaux dont les radios associatives peuvent bénéficier.
* Publicité : Les ressources commerciales provenant de la publicité ou du parrainage doivent être inférieures à 20 % du chiffre d’affaires total des radios associative. La part des recettes lié à la publicité de RCF Le Mans représente peu par rapport à la moyenne des autres radios de la région.
* Evénements : Les radios associatives interviennent en dehors de leurs antennes pour des événements et des ateliers radios, source de diversification de leurs recettes. RCF Le Mans ne fait ni l’un, ni l’autre.
* Cotisations et dons : Les dons sont une des spécificités des radios confessionnelles. RCF étant une radio chrétienne, elle bénéficie de nombreux dons mais beaucoup moins de cotisations.
* Autres : Comprend les ressources propres des radios et autres financements.

**Maine et Loire** :

* Subventions : Les radios du Maine et Loire reçoivent en moyenne autant de subventions que le reste de la région.
* Aides à l’emploi : Les aides à l’emploi sont les dispositifs de financement partiel mis en place par l’État ou les organismes sociaux dont les radios associatives peuvent bénéficier.
* Publicité : Les ressources commerciales provenant de la publicité ou du parrainage doivent être inférieures à 20 % du chiffre d’affaires total des radios associative. Seulement deux des quatre radios produisent des messages publicitaires et trois des M.I.C. et M.I.G. (Messages d’Intérêt Général ou Collectifs). La part des recettes lié à la publicité des radios du département est inférieure à la moyenne des autres radios de la région.
* Evénements : Les radios associatives interviennent en dehors de leurs antennes pour des événements et des ateliers radios, source de diversification de leurs recettes. Seulement une des quatre radios du département fait des événements, de même pour les ateliers radio ce qui place le département largement en dessous de la moyenne régionale.
* Cotisations et dons : Les dons sont une des spécificités des radios confessionnelles. En Maine et Loire seulement une radio reçoit des dons, les autres radios reçoivent davantage de cotisations. Dans l’ensemble, le Maine et Loire se retrouve avec une moyenne largement inférieure à la moyenne régionale (30% de moins).
* Autres : Comprend les ressources propres des radios et autres financements.

**Loire Atlantique** :

* Subventions : Les radios de Loire-Atlantique reçoivent en moyenne autant de subventions que le reste de la région. Dans le détail, Jet FM reçoit beaucoup plus de subventions de la région et du département que les autres radios et La Tribu de subventions de sa commune (Saint Nazaire). Prun’ et Sun sont quant à eux très soutenus par le département.
* Aides à l’emploi : Les aides à l’emploi sont les dispositifs de financement partiel mis en place par l’État ou les organismes sociaux dont les radios associatives peuvent bénéficier.
* Publicité : Les ressources commerciales provenant de la publicité ou du parrainage doivent être inférieures à 20 % du chiffre d’affaires total des radios associative. Seuls 3 des 11 radios de Loire-Atlantique produisent des messages publicitaires mais toutes diffusent des M.I.C ou M.I.G. (Messages d’Intérêt Général ou Collectifs ). Dans l’ensemble, les radios de Loire-Atlantique sont dans la moyenne régionale en ce qui concerne la publicité.
* Evénements : Les radios associatives interviennent en dehors de leurs antennes pour des événements et des ateliers radios, source de diversification de leurs recettes. Seuls 4 des 11 radios du département organisent des ateliers et 2 seulement des événements. La part des recettes liées aux ateliers radios et à des événements est alors plus élevée dans les radios mayennaises que dans le reste de la région.
* Cotisations et dons : Les dons sont une des spécificités des radios confessionnelles néanmoins en Loire-Atlantique la radio SUN en reçoit également mais de manière non significative par rapport à Fidélité. 8 des 11 radios du département bénéficient de cotisations. Dans l’ensemble, les radios de Loire-Atlantique reçoivent moins (4x moins) de dons et cotisations que le reste de la région.
* Autres : Comprend les ressources propres des radios et autres financements.

**Vendée**:

* Subventions : Les radios vendéennes ne bénéficient pas de subventions du département. Dans l’ensemble, les radios du département reçoivent en moyenne plus de subventions (30%) que la moyenne régionale. Dans le détail, Nov FM reçoit énormément de subventions des communes par rapport aux autres radios (en moyenne 4 fois plus).
* Aides à l’emploi : Les aides à l’emploi sont les dispositifs de financement partiels mis en place par l’État ou les organismes sociaux dont les radios associatives peuvent bénéficier.
* Publicité : Les ressources commerciales provenant de la publicité ou du parrainage doivent être inférieures à 20 % du chiffre d’affaires total des radios associative. Dans l’ensemble, les radios vendéennes sont largement au-dessus de la moyenne régionale (50% de plus) en ce qui concerne la publicité. En détail, les radios du département tirent leurs recettes surtout des M.I.C et M.I.G. (Messages d’Intérêt Général ou Collectifs) néanmoins Nov FM en tire beaucoup plus des messages publicitaires qu’elle diffuse.
* Evénements : Une seule des quatre radios que compte le département (Graffiti) propose des ateliers et événements. La part des recettes perçues par ces événements et ateliers est alors légèrement inférieure à la moyenne régionale.
* Cotisations et dons : Les dons sont une des spécificités des radios confessionnelles néanmoins en Vendée la radio Grafitti en reçoit également mais de manière dérisoire par rapport à RCF. Dans l’ensemble, la part des recettes dues aux dons représente en moyenne légèrement mois que la moyenne régionale.
* Autres : Comprend les ressources propres des radios et autres financements.